

# Bachelor Management et Nouvelles Technologies

## Grade Licence

### Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

### Durée de la formation

12 mois  
434 heures

### Formation délivrée par



**Institut Mines-Télécom  
Business School**

## ► Objectifs

Le diplôme Bachelor d'Institut Mines-Télécom Business School, permet d'occuper des postes de responsable de projet ayant une maîtrise des fondamentaux de gestion, des valeurs entrepreneuriales et des enjeux sociétaux dans tous les secteurs en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Institut Mines-Télécom Business School forme des managers et des entrepreneurs responsables, innovants et ouverts sur le monde, qui guideront les organisations dans les transitions au cœur de la société de demain : numérique, énergétique et écologique, économique et industrielle.

## ► Accès au diplôme

- Etre titulaire d'un Baccalauréat français ou équivalent international.
- Avoir validé 60 ECTS dans un établissement d'enseignement supérieur français.
- Etre admis à Institut Mines-Télécom Business School.

Concours suivant le calendrier annuel Parcoursup. (janvier à mars 2024)

Toutes les informations sur <https://www.parcoursup.fr/>

Admissions sur titre et admissions internationales du 20 novembre 2023 au 20 juin 2024

Toutes les informations sur <https://www.imt-bs.eu/admissions/rejoindre-nos-formations/bachelor-management-nouvelles-technologies/>

## ► Rythme d'alternance

1 semaine de cours par mois, le reste du temps en entreprise

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Jennifer Malet – [jennifer.malet@imt-bs.eu](mailto:jennifer.malet@imt-bs.eu) / Par intérim : Sandrine de Lamarzelle - [sandrine.de\\_lamarzelle@imt-bs.eu](mailto:sandrine.de_lamarzelle@imt-bs.eu)

**Contact administratif** : [apprentissage@imt-bs.eu](mailto:apprentissage@imt-bs.eu)

**Contact CFA EVE** : RICQUIER-MILLOT Typhaine - [t.ricquier@cfa-eve.fr](mailto:t.ricquier@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 56 09 /

**Institut Mines - Télécom Business  
School**  
9 rue Charles Fourier  
91000 EVRY-COURCOURONNES



## Programme de la formation

- Droit
- Processus d'achat
- Gestion des ressources humaines
- Comptabilité de gestion
- Analyse financière
- Statistiques et analyse de données
- Bases de données
- Programmation
- Méthodologie de la recherche
- Prise de parole et argumentation
- Management de l'innovation
- Simulation d'entreprise
- Développement Durable (social innovation game)
- Gestion de projet
- General English
- Business English
- Coaching these de Bachelor
- Thèse de Bachelor

# Public concerné (CA ou CP)

## Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.